

**DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION
DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS
DE L'HOMME, 10 DECEMBRE 2024**

La date du 10 décembre est reconnue dans le monde entier comme une date mémorable qui rappelle à tous la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

Tous les Etats et organismes reconnaissent en cette date du 10 décembre une date qui rappelle à la mémoire des êtres humains la nécessité de préserver les principes et valeurs qui fondent les droits de l'Homme.

En effet, le 10 décembre 1948, les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot à travers la résolution 217 A (III).

Cette déclaration est aujourd'hui reprise dans plusieurs instruments nationaux et constitue un guide d'orientation dans l'élaboration des plusieurs autres instruments internationaux.

Pour commémorer cette date importante qui rappellent à la volonté des Nations Unies et de chaque Etat membre d'œuvrer aux respects des droits de l'Homme, la journée du 10 décembre a été décrétée Journée des Droits de l'Homme.

Chaque année, plusieurs acteurs Etatiques, de la société civile et des représentations des institutions spécialisées des Nations Unies s'unissent pour donner de la voix au cours de cette journée.

Aussi, les 30 articles énumérés dans la DUDH instruisent sur la nécessité de faire des droits de l'Homme une priorité de gouvernance et d'action quotidienne.

Ainsi, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), mécanisme de promotion et de protection des Droits de l'Homme, se donne pour devoir en Côte d'Ivoire de commémorer chaque année cette importante journée qui met un point d'honneur sur le respect des valeurs qui fondent la dignité humaine et concourent à garantir la Paix sociale.

Ce 76^{ème} anniversaire des droits de l'Homme est pour nous une occasion de rappeler à tous et à chacun, que la vie humaine est sacrée et que tous, nous devons la protéger. Protéger la vie humaine, c'est protéger tous les autres droits, vu que les droits de l'Homme sont indissociables et interdépendants.

Le thème de cette année le confirme bien ; à savoir : « **Nos droits, notre avenir, maintenant** », le confirme bien. Le respect des droits de l'Homme, assure à chacun de nous un avenir radieux et nous devons agir maintenant.

Chers honorables invité(e)s, chers défenseurs (euses) des droits de l'Homme, chère population de Côte d'Ivoire, le respect et la valorisation des droits de l'Homme est une affaire de tous. Il n'est pas seulement réservé à une catégorie de personne. Non ! c'est une mission collective et individuelle. Notre action de dénonciation, d'interpellation et de saisine des institutions comme le CNDH contribueront à faire reculer les atteintes et violations des droits de l'Homme.

Soyons tous mobilisés à faire des droits de l'Homme une réalité dans notre environnement d'existence. Cette journée nous rappelle la volonté des alliés d'hier à la sortie de la deuxième guerre mondiale d'œuvrer à pacifier le monde en évitant tout acte d'atrocité pouvant occasionner des violations graves des droits de l'Homme.


Notre monde enregistre encore des conflits armés internationaux et de nouvelles formes de violences qui mettent en mal tous les efforts consentis depuis plusieurs années en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Si nous approuvons que les droits de l'Homme sont universels, alors que chacune et chacun de nous apporte sa contribution pour bâtir ensemble cet idéal commun qui est de garantir à l'être humain une vie paisible où ses droits seront respectés et sa dignité valorisée.

Fait à **Abidjan**, le 10 décembre 2024

Pour le Conseil

**P/la Présidente et par Intérim
La Vice-Présidente**



Dr Marie-Paule KODJO

